

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 21 mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
15 mars 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÊME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
29 mars 2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 29

Procurations :

M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, M. Lionel DURAMÉ à M. André RIC, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Hélène AUBRY, M. Luc HITTLER à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-015	Friche Deroche-Frovogel : exécution de la convention de réservation foncière conclue avec l'Établissement Foncier de Normandie (EPFN) Rachat de la parcelle AD n°315
------------	---

Conformément à la convention de réserve foncière du 13 octobre 2014 passée avec l'EPFN et de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 6 mars 2020, une parcelle de terrain nu située rue du Président Kennedy, cadastrée section AD n°315 pour une superficie de 09a36ca doit être rachetée par la commune avant le 11 mai prochain. Initialement la convention de réserve foncière obligeait la commune à racheter l'ensemble acquis par l'EPFN, pour le compte de la commune, à la SCI De Betteville en date du 11 mai 2015 au prix de 440 000 euros, pour un ensemble de parcelles de plus grande importance.

Ce terrain avait fait l'objet d'une démolition des bâtiments qui s'y trouvaient puis d'une dépollution avant d'être directement vendu par l'EPFN à Logéal en vue d'y construire la nouvelle caserne de gendarmerie. Une telle acquisition par Logéal avait notamment été rendue possible grâce à l'obtention par le bailleur social de 400 000 euros dans le cadre d'un appel à projets recyclage friche lancé par l'Etat.

Le reste du terrain concerné par le portage doit à présent être racheté par la commune. Il sera destiné à de la voirie et du stationnement. Dans le cadre d'un courrier en date du 19 janvier 2023, le Directeur général de l'EPFN précise les conditions financières de la rétrocession pour un montant total de 109 790,23 euros se décomposant en :

- Valeur foncière : 87 724 euros
- Frais notariés et actualisation : 3767,86 euros
- TVA : 18 298,37 euros

Ce prix a été arrêté au 11 novembre 2022 et est valable 6 mois.

Le rachat par la commune soldera définitivement cette opération et mettra fin au portage des biens.
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'acter le rachat de cette parcelle comme convenu dans le cadre de nos engagements passés.
- D'inscrire au budget 2023 la dépense correspondante à ce rachat.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



Bastien Coriton

Didier Boquet